

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 rue de Solférino 75341 PARIS CEDEX 07 Tél: 551 64 67



BULLETIN MENSUEL N° 164 - AVRIL - MAI 1975

SNTRS - CGT
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

TRAVAILLEURS DU CNRS ET DE L'INSERM refusons l'austérité agissons pour nos revendications

La situation des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs du CNRS et de l'INSERM s'inscrit, comme celle de l'ensemble des travailleurs, dans le contexte de la "crise" que traverse notre pays et l'ensemble des pays capitalistes.

Nous l'avons souvent dit et démontré : la crise est due à la nature même de notre système économique ; la course effrénée aux profits, basée sur une plus grande exploitation des travailleurs entraîne une suraccumulation des capitaux entre les mains d'une poignée d'hommes, ce qui conduit inévitablement à l'inflation.

Incapable de maîtriser cette situation dont le gouvernement et le patronat portent l'entière responsabilité, le pouvoir giscardien entend faire payer cette "crise" aux travailleurs par un blocage systématique de leurs revendications.

Les personnels du CNRS et de l'INSERM, comme tous ceux de la Fonction Publique constatent une érosion sans précédent de leur pouvoir d'achat. Ils constatent également la mauvaise volonté de leurs organismes de tutelle, pour prendre en compte et faire sortir leurs revendications (texte des professions ouvrières et sociales, petites catégories, retraites, prime de sujétion, dessinateurs etc..) ou pour appliquer concrètement les modifications statutaires obtenues en Décembre 74 (informaticiens, reclassement des 3D ayant le BTS etc...).

Usant des moyens de propagande immenses, le gouvernement et le patronat présentent la politique d'austérité comme une formule de salut national, à laquelle doivent s'associer toutes les forces de la nation, dans un climat de paix sociale, où patronat et travailleurs doivent se réconcilier pour faire face au péril commun : la "crise."

Cette vieille rangaine de l'association Capital-Travail, de la collaboration de classe est bien connue des travailleurs, elle a pour but de les conduire à la passivité afin de permettre un renforcement de leur exploitation. - Il en est de même des mesures prises par le gouvernement.

par ex: le "redéploiement de l'industrie" consiste principalement à mettre les ressources du pays et les moyens de financement et d'actions économiques de l'Etat à la disposition des groupes industriels et financiers susceptibles d'atteindre la dimension multinationale. LE CNRS, EN TANT QUE MOYEN PUBLIC, N'ÉCHAPPE PAS A CETTE RÉGLE.

Prenant prétexte de la crise, le Pouvoir entend asservir plus directement la recherche publique à des finalités industrielles avec l'objectif de la mettre au service des intérêts privés.

Par des budgets de pénurie il renforce la sélectivité, privilégiant les laboratoires qui ont la capacité et la volonté de coopérer avec les grands trusts de la chimie, de la pharmacie, de l'électronique, de l'aéronautique...

Tout comme, pour la crise du pétrole où, profitant d'une augmentation du prix du pétrole par les pays arabes (qui depuis a rediminué sans que cela se traduise par une diminution du fuel ou de l'essence !) les compagnies pétrolières ont encaissé des profits fabuleux, le gouvernement veut accroître les profits des grands trusts de la chimie et de la pharmacie en leur livrant le potentiel des "laboratoires privilégiés".

De plus, méprisant les instances scientifiques, la direction du CNRS prend des mesures autoritaires après avis de commissions d'études formées de scientifiques et d'industriels (où ces derniers dictent leurs exigences); cela se traduit par des décentralisations, des regroupements, des démantèlements de laboratoires comme celui de l'Energie solaire à Montlouis.

("La recherche scientifique doit être placée dans le contexte d'un marché où les scientifiques produisent des résultats destinés à être utilisés : même en recherche fondamentale. Il s'en suit qu'elle doit fonctionner comme une entreprise, le scientifique vivant dans une atmosphère de compétition et de marché". (déclaration d'un membre du Comité de Direction du CNRS).

Ainsi s'explique le développement de la comptabilité analytique au CNRS dans le cadre de la rationalisation des choix budgétaires, pour évaluer la "rentabilité" des laboratoires et services.

Cette politique de la recherche qui a déjà suscité une vive opposition des chercheurs et des ITA, le gouvernement entend la poursuivre et l'aggraver, avec ses conséquences sur la sécurité d'emploi et le déroulement de carrière des personnels liés au démantèlement du CNRS.

Plus que jamais notre revendication de la titularisation (statut de personnel permanent garanti par l'Etat) devient une revendication essentielle dans une période où le gouvernement, notre patron, utilise la crise dont il est la cause, pour officialiser le chômage.

➡ L'ACTION UNIE DES PERSONNELS A PERMIS DE FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT

Il n'est pas contestable que dans cette période caractérisée par une opposition sans précédent du gouvernement et du patronat aux revendications des travailleurs, illustrée notamment par la grève des PTT, l'action persévérante des personnels du CNRS et de l'INSERM a contraint le pouvoir à céder sur des revendications concernant la plupart des catégories d'ITA :

- ~ POUR LES PETITES CATEGORIES :
- . augmentation de la prime de 6% à 12% pour les 6B et 7B
 - . augmentation du 1/3 des heures supplémentaires pour les 8B et 9B
 - . application de la réforme des catégories C et D
 - . engagement d'application des mesures fonction publique pour les 8B et 9B

a) augmentation en points

— Pour la 9B	1er échelon + 5 points	5è échelon + 4 points
	2è échelon + 8 points	6è échelon + 3 points
	3è échelon + 6 points	7è échelon + 2 points
	4è échelon + 5 points	8è échelon + 1 point

b) obtention d'une prime de 50 F jusqu'au 6è échelon.

— Pour la 8B

- a) augmentation de 5 points pour toute cette catégorie
- b) obtention de la prime de 50 F pour le premier échelon.

- . ouverture de discussion avec le CNRS sur les problèmes des petites catégories B et D (minimum de rémunération, carrière décente, fusion de catégories)

~ POUR LES ADMINISTRATIVES

- augmentation du 1/3 des indemnités horaires et des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires
- alignement de la 3D sur la 3B avec des rappels atteignant près de 600 F
- ouverture de la 2D au recrutement ce qui permet d'y accéder par concours, en commission paritaire, en commission de dérogation ou sur titre
- augmentation des possibilités d'avancement - du 1/9è au 1/6 pour les commissions paritaires de 5 % à 10 % pour les commissions de dérogation
- allongement de la 1D en une carrière ayant une amplitude de 323 points (287-609)
- création d'une 1D 2è groupe ayant une amplitude 300 points (355-655)
- engagement d'application des mesures fonction publique pour la 6D avec une augmentation de 5 points pour toute cette catégorie
- ouverture de discussions avec le CNRS sur le problème des petites catégories (B et D)

~ POUR LES TECHNICIENS ET LES ADMINISTRATIFS 3B - 3D 2B - 2D

Application de la réforme de la catégorie B avec rappel de l'ordre de 750F pour ceux qui ont eu un effet rétroactif à dater du 1/12/72 et de l'ordre de 500F pour ceux qui ont eu un effet rétroactif à dater du 1/7/73.

L'augmentation indiciaire moyenne est actuellement de 10 points.
Une nouvelle augmentation de 6 points (environ 54 F) doit être effectuée au 1/7/75.

~ POUR LES INGENIEURS

- création de la catégorie OA allant jusqu'aux échelles lettres A3
- augmentation du taux de l'indemnité spéciale exceptionnelle (1A, 2A, 3A) ainsi que du nombre d'agents qui la perçoivent.

~ MESURES DIVERSES TOUCHANT TOUTES LES CATEGORIES

Titres et diplômes

- reconnaissance d'un certain nombre de diplômes bloqués jusque là par la Direction dont des diplômes d'ingénieurs et de techniciens notamment liés à la promotion du travail ; recul de la Direction sur sa tentative de déqualifier certains diplômes notamment ceux du CNAM ; publication, à notre demande, de tous ces diplômes et de leur niveau au CNRS (lettre d'information Avril 75 envoyée à tout le personnel).

Formation permanente

- suite à la pression des organisations syndicales, et en particulier du SNTRS-CGT, la Direction est obligée d'annoncer une "rallonge budgétaire" sur le budget 1975 en cours (+ 138.000 F).
- recul de la Direction sur son intention d'accaparer les crédits essentiellement pour les stages décidés "nationalement" au détriment des stages décidés "localement". Toute l'augmentation du budget 76 sur 75 sera portée sur les initiatives locales.
- la Direction est obligée de redonner des crédits de formation permanente là où elle les avait supprimés ou "oubliés" (ex : Vitry-Thiais).

Allocation pour perte d'emploi

2 décrets sont parus au J.O.

- un sur la perte d'emploi : conditions d'attribution et calcul de l'allocation
- un sur l'allocation supplémentaire d'attente pour perte d'emploi

Ces 2 décrets sont applicables aux personnels relevant du Secrétariat d'Etat aux Universités.

Congés de maternité et autorisation pour soigner un enfant malade

Ce texte porte sur l'extension des congés de maternité pour les personnels non titulaires.

1) congés : 14 semaines dont 6 semaines au plus tôt et 2 semaines au plus tard avant la date présumée de l'accouchement. En cas de retard d'accouchement la période de retard s'ajoutera aux 14 semaines.

Si un état pathologique attesté par un certificat médical le permet, une période d'arrêt de travail, (comptant comme congé de maternité) peut être accordée pour une durée totale de 20 semaines. La déclaration de grossesse se faisant avant la fin du 4^e mois à la sécurité sociale pour les non titulaires.

Les agents pendant leurs congés conservent l'intégralité de la rémunération.

2) autorisations d'absence pendant la grossesse

- autorisations d'absence pour suivre les séances préparatoires à l'accouchement sans douleur
- congés d'allaitement 1 heure par jour à prendre en 2 fois
- les chefs de services sont habilités pour aménager les horaires à partir du 3^e mois.

3) autorisations d'absence pour élever un enfant de moins de 4 ans

10 jours consécutifs à compter de la date d'adoption.

4) Autorisation pour soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde

Ces autorisations sont accordées par les chefs de service après justification.

~ HORS STATUT

Depuis 1969 :

- environ 1.000 hors statuts intégrés.

Depuis le 1er Janvier 1975 :

- au CNRS, à l'IN2P3, à l'INAG :
 - . 250 vacataires, horaires, rédacteurs auxiliaires intégrés ;
 - . contrats de travail pour les non intégrables (immigrés ; plus de 60 ans).

- à l'Observatoire de Meudon : 75 contractuels en cours d'intégration.
- à Brest : contrats de travail "Université" référencés au statut CNRS.
- au CNEXO : 2 licenciements annulés ; procédures similaires en cours au CERAT de Grenoble, au LAAS de Toulouse.
- à Orsay (Institut d'Optique) et au CNEXO, engagement des Directeurs en faveur de l'intégration, premières démarches vers le Secrétariat d'Etat aux Universités et vers la DGRST.
- au Secrétariat d'Etat aux Universités, mise au point de la procédure d'intégration systématique des quelque 10.000 hors statuts de la Recherche et de l'Université.

POUR OBTENIR SATISFACTION A NOS REVENDICATIONS, POUR DES CHANGEMENTS FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : PLUS QUE JAMAIS L'ACTION UNIE DES PERSONNELS EST INDISPENSABLE,

Les acquis obtenus au CNRS et à l'INSERM, même s'ils ne représentent qu'une faible partie de nos revendications démontrent qu'il est possible de faire reculer le pouvoir par la lutte des personnels.

Sur un plan plus général la récente victoire des travailleurs de "Renault", que le gouvernement a tenté d'isoler par une propagande intensive pour justifier son intransigeance à leur égard, a prouvé qu'il était possible de mettre en échec la politique d'austérité et d'obtenir des succès revendicatifs importants. C'est un exemple à suivre qui doit convaincre les travailleurs du CNRS et de l'INSERM que l'action paie.

Le Conseil Syndical National du SNTRS qui s'est tenu les 24 et 25 Avril a tiré les enseignements des luttes de la dernière période dans notre secteur et au plan général, son analyse l'a conduit à confirmer les appréciations de la CGT sur "la nécessité d'une action syndicale plus résolue, pour faire aboutir les revendications, et pour contraindre le patronat et le gouvernement à la négociation".

Le Conseil Syndical National du SNTRS a décidé de proposer à toutes les organisations syndicales du CNRS, puis à celle de l'Université, de la Recherche publique et des Bibliothèques, un plan d'action avec des objectifs revendicatifs communs aux personnels de tous ces organismes.

A partir de notre initiative un accord vient d'être réalisé pour une action unie de tous ces personnels sur les objectifs suivants :

- sécurité d'emploi et titularisation pour tous
- amélioration des carrières et des conditions de travail
- la défense du pouvoir d'achat
- l'obtention d'un collectif budgétaire comportant les postes et les crédits nécessaires
- pour la satisfaction des revendications générales et spécifiques des diverses catégories de personnel.

Ces objectifs revendicatifs ont déjà été annoncés au cours d'une conférence de presse commune tenue le 6 Mai à Paris, en même temps qu'était publié le plan d'action intersyndical :

- * — Jusqu'au 14 Mai assemblées d'information et de mobilisation des personnels, actions locales et spécifiques selon les modalités appropriées à chaque secteur, conférence de presse locale.
- * — 14 Mai . A Paris rassemblement et manifestation à 14 H. devant le Collège de France, puis convergence avec la manifestation des enseignants parisiens.
 . En Province Assemblées Générales des personnels, meetings, manifestations, délégations auprès des pouvoirs publics.
- * — du 15 Mai au 9 Juin

En convergence avec des initiatives prévues dans la Fonction Publique, des actions et manifestations spécifiques sur les conditions et les moyens de travail, sur le pouvoir d'achat, sur l'emploi etc...s'intégreront dans une "opération vérité sur la recherche, l'enseignement supérieur et les bibliothèques" (avec ouverture des laboratoires et universités aux élus, à la presse, aux entreprises locales).

Dans cette période les syndicats du CNRS organiseront du 26 au 30 Mai une semaine sur les conditions de travail (notamment Hygiène et Sécurité) et sur l'emploi (déroulement de carrière, sécurité d'emploi, titularisation) avec un temps fort le 28 Mai, une journée d'action est également prévue pour les professions manuelles, les dessinateurs et les informaticiens.

- * — le 9 Juin une action et des manifestations d'ampleur nationale seront organisées compte tenu de la proximité du Conseil Interministériel sur la recherche qui doit décider des options du VII^e Plan, de la politique de l'emploi des personnels et du budget 76.

— Pour défendre efficacement les revendications des personnels du CNRS et de l'INSERM

▶▶ J'ADHERE AU S N T R S - C G T

NOM :

PRENOM :

Catégorie :

Laboratoire :

Adresse personnelle :

Remettre ce bulletin au responsable local SNTRS-CGT ou adressez-le au siège du SNTRS-CGT